

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2018/02

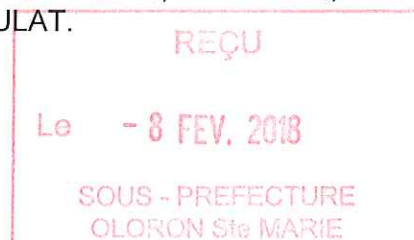
Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

L'An deux mille dix-huit et le mardi 30 janvier à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 24 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, VISSÉ, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes BERGES, MOURTEROT, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme CLAVIER donne procuration à M. AUSSANT
M. COUROUAU donne procuration à M. SANZ
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

Secrétaire de séance : Mme MOURTEROT



OBJET : FINANCES – BUDGET AUTONOME SPANC (M49) - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Pour ce point, Monsieur le Président quitte la séance, et laisse la Présidence à Monsieur Fernand MARTIN, 1^{er} vice-président.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le Compte Administratif du SPANC de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

	Prévisions	Réalisations (sans les reports de l'année N-1)	Reports année N-1	Réalisations (avec les articles 001 et 002)	Résultats de clôture 2017 (A)	RAR 2017 (B)	RESULTATS CUMULES (A + B)
Investissement							
Dépenses	4 838 €	0,00 €		0,00 €		- €	
Recettes	4 838 €	0,00 €	3 628,44 €	3 628,44 €	3 628,44 €	- €	3 628,44 €
Fonctionnement							
Dépenses	56 606 €	50 427,10 €		50 427,10 €			
Recettes	56 606 €	51 354,00 €	4 566,06 €	55 920,06 €	5 492,96 €		5 492,96 €
TOTAL :					9 121,40 €		9 121,40 €

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat cumulé est de 9 121,40 €



Le Président

Jean-Paul CASAUBON